

--

Propriétaires du bien

Veillez indiquer le % de propriété pour chaque personne (indiqué dans le projet d'acte du notaire ou demandez au notaire)

Quotités en % pour chacun	
L'assuré	Conjoint/Concubin
0%	0%

0 **Maxi** CHF0.00 **Maxi** CHF0.00

PLAN DE FINANCEMENT

Détail du coût du projet

	Montant Euros	Montant Francs Suisse
Prix du bien	1) EUR 0.00	CHF0.00 2)
+ Prix des meubles si reprise du mobilier (prix indiqué dans l'acte notarié) *	EUR 0.00	CHF0.00 2)
+ Coût des travaux complémentaires s'ils sont prévus lors de l'achat du bien	EUR 0.00	CHF0.00 3)
+ Honoraires du notaire ou provision pour frais d'actes notariés	* EUR 0.00	CHF0.00
+ Frais de garanties	* EUR 0.00	CHF0.00
+ Frais de dossier (frais bancaires)	* EUR 0.00	CHF0.00
+ Frais d'agence ou de courtage	* EUR 0.00	CHF0.00
+ Impôt à la source	* EUR 0.00	CHF0.00

Coût total du projet (A) **EUR 0.00** **CHF0.00**

Sources de financement

- Crédit bancaire (prêt hypothécaire)	EUR 0.00	CHF0.00 4)
- Apport personnel cash de l'assuré	EUR 0.00	CHF0.00
- Apport personnel cash du conjoint ou concubin	EUR 0.00	CHF0.00
- Apport provenant du 3ème pilier de l'assuré	EUR 0.00	CHF0.00
- Apport provenant du 3ème pilier du conjoint ou concubin	EUR 0.00	CHF0.00
- Retrait EPL du conjoint ou concubin	EUR 0.00	CHF0.00 5)

Total du financement (B) **EUR 0.00** **CHF0.00**

Retrait EPL de la FPTPG possible (A-B) **CHF0**

(au maximum, montant disponible indiqué sur le certificat de prévoyance sous rubrique "Encouragement à la propriété du logement (EPL)")

Montant disponible sur le certificat au

Montant à payer (retrait EPL possible, maxi montant disponible)

Attention :

* **Le financement par la Caisse de pension ne peut pas servir à payer ce montant**
(ne peut être financé que par les apports personnels en cash, 3ème pilier et par le prêt bancaire)

1) En cas de construction, indiquez le montant de l'achat du terrain (inscrit dans l'acte notarié) et le coût total de la construction

Documents à fournir

- 2) Projet d'acte d'achat du notaire
- 3) Factures / devis
- 4) Prêt de la banque
- 5) Document de la Caisse de pension du conjoint ou concubin